

(2011)

**FRAIS MIXTES
DETAIL DIVERS A REINTEGRER**

OG24

Nature de la charge	Montant Total	Néant	
		Mode de réintégration (1)	Montant réintégré
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch.de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement fiscalement non déductible			
Véhicules : Amortissement déductible quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Crédit-bail fiscalement non déductible			
Véhicules : Crédit-bail déductible quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Autres frais (ligne23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt véhicule quote-part privée ou salariée			
CRDS & part non déductible CSG			
Loi Madelin - Part non déductible			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité			
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins value quote-part privée			
Autres			

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » ① - Comptable en décote directe ② - Comptable ③

(2011)

ZONES LIBRES

OG26

Code	Observation demandée	Montant
SNIR		
PROTHESES		
FOURNITURES		
FORMATIONS		

Libellés		Format/type réponses		Néant	Réponse	
LOCAUX PROFESSIONNELS						
Local professionnel (1) :		① Propriété inscrite au registre des immobilisations ② Propriété non inscrite au registre des immobilisations sans versement de loyer ③ Propriété non inscrite au registre des immobilisations avec loyer à soi-même ④ Location auprès d'un tiers ⑤ Location auprès d'une SCI dont je suis membre ⑥ Usage gratuit ⑦ En crédit bail ⑧ Absence de local professionnel				
EVENEMENTS EXCEPTIONNELS intervenus au cours de l'exercice						
VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL (à remplir seulement en cas de déduction de frais réels)						
Désignation	Type (1)	Mode de détention (2)	% Prof.	Date de 1 ^{ère} mise en circulation	Taux émission CO2 (3)	Valeur TTC du véhicule

(1) Type : ① Tourisme, ② Utilitaire, ③ Moto, ④ vélo, vélomoteur, scooter

(2) Mode de détention : ① Propriété, ② Crédit bail, ③ Location Longues Durée, ④ Location courte durée ≤ 3 mois

(3) Taux d'émission de CO2 : voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.

(2011)

TABLEAU DE PASSAGE
Reconstitution de la déclaration N° 2035
au vu de la trésorerie

OG31

		NEANT
CODES	OBSERVATION DEMANDEE - CONTROLE DE REGULARITE	
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12	
AB	Prélèvements personnels	
AC	Versements SCM	
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année	
AE	Acquisitions d'immobilisation	
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)	
AG	TVA décaissée	
AX	TVA déductible sur immobilisation	
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)	
AZ	Autres (à préciser)	
AZ		
AH	Total A	
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01	
AK	Apports	
AL	Quote-part frais SCM	
AM	Emprunt (capital reçu)	
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation	
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B)	
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires	
BZ	Autres (à préciser)	
BZ		
AQ	Total B	
AR	Résultat théorique (Total A - Total B) (1)	
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)	
AT	Encaissements théoriques (= (1) + (2)) (3)	
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)	
AV	Situation à priori (= (4) - (3))	

**(2011) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION
DE PREVENTION DES DIFFICULTES**

OG32

Libellé	Réponses ① OUI ② NON
Depuis la dernière clôture, avez-vous eu connaissance de faits pouvant remettre en cause la pérennité de l'entreprise ?	
Si oui, nature des difficultés :	
difficultés de trésorerie	
mandat adhoc	
conciliation	
sauvegarde	
redressement judiciaire	
liquidation judiciaire	
autres (à préciser) :	

Si la totalité des recettes est exonérée de TVA, cocher la case					
Régime de TVA (**)		Régime réel simplifié (CA12) ① OUI - ② NON			
		Régime réel normal (CA3) ① OUI - ② NON			
RECETTES	Base Hors Taxe des recettes (*) figurant sur la déclaration 2035 (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base Hors Taxe des recettes (*) figurant sur la déclaration de TVA	Montant de la TVA figurant sur les déclarations CA3 ou CA12
		Exonérées			
		En franchise			
		19,60 %			
		5,50 %			
		8,50 %			
		2,10 %			
		Autre taux			
		Acquisition intracommunautaire			
		Régularisation en base de TVA			
Total base HT		Total TVA afférente aux recettes brutes	(3)		(4)
Si la donnée (3) ≠ (4) ou comptabilité de tenue « créances acquises - dépenses engagées », Justifier l'écart :					
DEPENSE S			Montant de la TVA figurant sur la déclaration 2035	Montant de la TVA figurant sur les déclarations CA3 ou CA12	
		TVA sur autres biens et services			
		Autres TVA à déduire			
		TVA sur immobilisations			
		Total TVA afférente aux dépenses		(5)	(6)
Si la donnée (5) ≠ (6) ou comptabilité de tenue « créances acquises - dépenses engagées », Justifier l'écart :					
Solde de TVA à payer		TVA due (si (3) - (5) > 0)		Crédit de TVA (si (3) - (5) < 0)	
		TVA due (si (4) - (6) > 0)		Crédit de TVA (si (4) - (6) < 0)	

(*) Si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux

(**) L'adhérent ne peut cocher qu'un seul régime : Réel simplifié ou Réel normal.